

**CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR  
D'UN MONUMENT HISTORIQUE, L'ÉGLISE PROTESTANTE DE  
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG AVEC SON ENCLOS PAROISSIAL**



**RAPPORT**

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ**

**DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## SOMMAIRE

### PREMIERE PARTIE

#### Rapport du commissaire enquêteur

Pages 1 à 9

#### **1 - Généralités**

3 à 5

- 1.1 - Cadre général du projet
- 1.2 - Objet de l'enquête
- 1.3 - Cadre juridique de l'enquête publique
- 1.4 - Présentation succincte du projet
- 1.5 - Liste de l'ensemble des pièces du dossier

#### **2 - Organisation de l'enquête**

5 à 7

- 2.1 - Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 - L'arrêté d'ouverture d'enquête
- 2.3 - Préparation de l'enquête publique
- 2.4 - Information du public et publicité de l'enquête

#### **3 - Déroulement de l'enquête**

7 à 9

- 3.1 - Permanences du commissaire enquêteur
- 3.2 - Modalités d'enregistrement des observations du public
- 3.3 - Analyse des observations recueillies
- 3.4 - Climat de l'enquête
- 3.5 - Clôture de l'enquête
- 3.6 - Réunion de synthèse
- 3.7 - Le mémoire en réponse

### DEUXIEME PARTIE

#### Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur

10 à 13

### TROISIEME PARTIE

#### Pièces jointes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Presbytéral de Hurtigheim – Quatzenheim – Wintzenheim-Kochersberg.

Certificat d'affichage du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Certificat d'affichage du Maire de Wintzenheim-Kochersberg.

Copie du registre d'enquête publique de Wintzenheim-Kochersberg.

#### En annexe

Le registre d'enquête mis à la disposition du public en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg.

**PREMIERE**

**PARTIE**

**RAPPORT ET AVIS**

**DU**

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## **Ce rapport est relatif à la proposition d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église protestante de Wintzenheim-Kochersberg**

*(La modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland fait l'objet d'un autre rapport).*

### **1 – GÉNÉRALITÉS**

#### **1.1 Cadre général du projet**

La loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine appliquée par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 prévoit le remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques par des **périmètres délimités des abords (PDA)**, plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain (articles R.621-92 à R.621-95 du code du Patrimoine).

Le PDA prend en compte les abords des monuments historiques et l'intérêt intrinsèque du patrimoine et il supprime la notion de covisibilité. En effet, jusqu'ici, le champ d'application du contrôle des travaux sur les bâtiments situés à proximité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques reposait sur un double critère : les immeubles concernés devaient être situés dans un périmètre autour de l'édifice protégé (par défaut de 500 mètres de rayon) et être en outre visibles de ce dernier ou en même temps que lui.

A ces critères du périmètre de protection et du champ de visibilité, la loi substitue un nouveau mécanisme : « la protection au titre des abords » Cette protection a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

#### **1.2 Objet de l'enquête publique**

Cette enquête s'inscrit dans la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

La commune de Wintzenheim-Kochersberg abrite sur son ban une église protestante et son enclos paroissial inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 18/11/2022. Ce monument génère une servitude d'utilité publique : un périmètre de protection de 500 mètres.

L'objet de l'enquête publique vise, dans ce secteur présentant un enjeu architectural, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), à proposer le remplacement du périmètre automatique de 500 mètres par un « périmètre délimité des abords » (PDA) plus adapté mais demeurant toujours une servitude d'utilité publique.

Ce PDA, défini collégialement par les agents de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine avec le concours des élus de la commune, prend en compte les enjeux paysagers et les contraintes de la visibilité. Cela se traduit par un contour morcelé mais propice à la protection du monument.

Cette nouvelle délimitation est donc soumise à enquête publique comme le projet du PLUi.

### **1.3 Cadre juridique de l'enquête publique**

Le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;  
Le code de l'urbanisme : articles L.153-36, L.153-37 et L.153-41 ;  
Le code du patrimoine : articles L.621-30, L.621-31 et R.621-93 ;  
Le projet de « périmètre délimité des abords » (PDA) adressé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à la Commune de Wintzenheim-Kochersberg le 7/2/2024 ;  
Le projet de périmètre délimité des abords proposé par l'ABF à la Communauté de Communes par courrier du 21/5/2024, en vue d'une enquête publique ;  
La délibération du Conseil Municipal de Wintzenheim-Kochersberg en date du 7/6/2024 ;  
La délibération du Conseil Communautaire en date du 4/7/2024 ;  
La décision N°E25000012 / 67 de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24/02/2025 désignant M. Gérard CANTONNET comme commissaire enquêteur ;  
L'avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées ;  
L'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en date du 10/04/2025, fixant les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique.

### **1.4 Présentation succincte du projet**

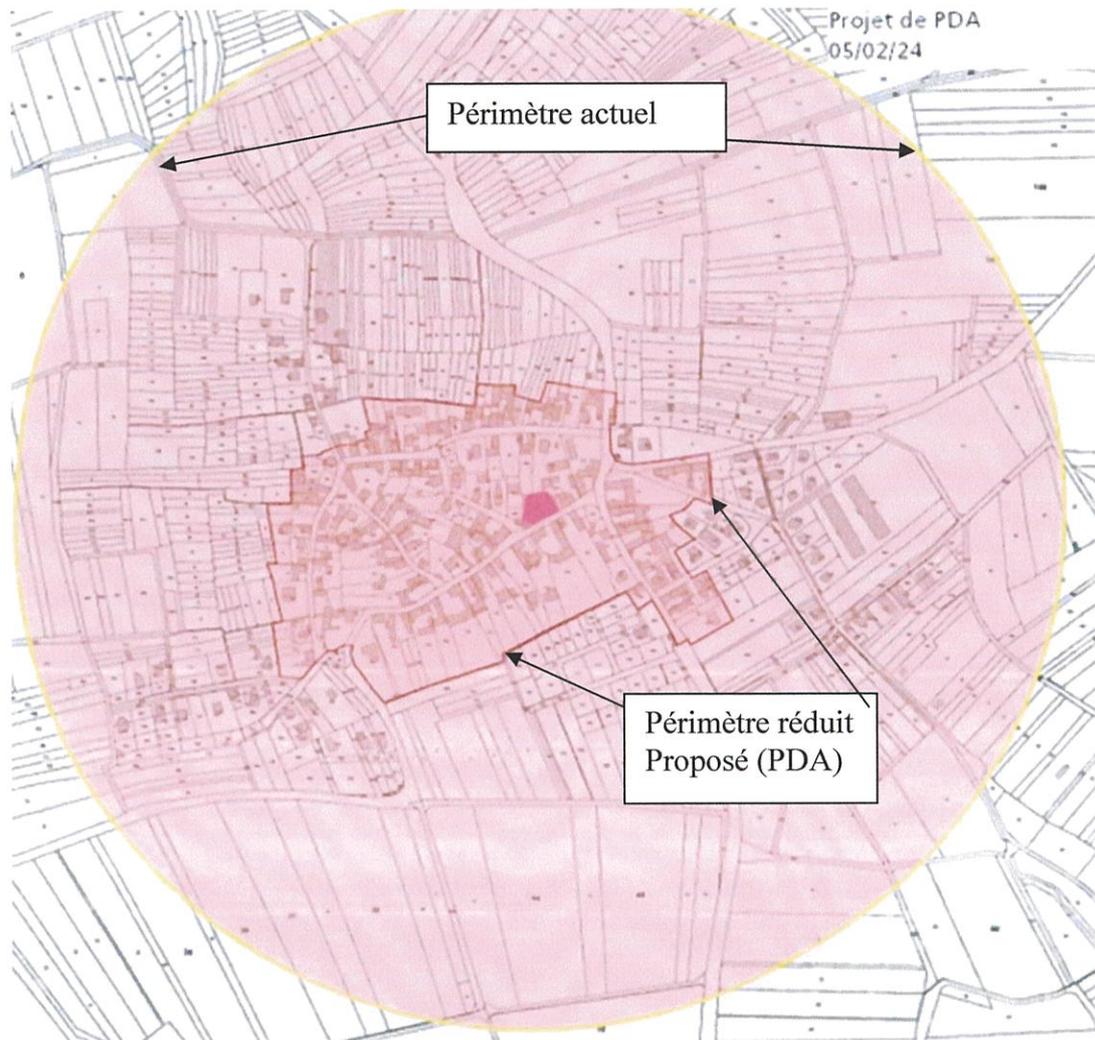
Le projet consiste à proposer à l'enquête publique un « périmètre délimité des abords » (PDA) plus adapté à la réalité autour de l'église protestante et de son enclos paroissial dans la commune de Wintzenheim-Kochersberg.

Il s'agit de remplacer le périmètre actuel de 500 mètres autour du monument historique par un périmètre plus réduit qui prend en compte :

- La préservation du tissu bâti, formant l'écrin du monument historique, afin d'assurer la qualité des travaux qui y seront réalisés et de contrôler leur impact visuel et patrimonial ;
- La préservation des perspectives sur le monument.

Ce nouveau PDA demeurera une servitude d'utilité publique.

**(Voir le plan ci-dessous).**



### **1.5 Liste de l'ensemble des pièces du dossier**

La notice justificative de février 2024 avec 1 croquis des 2 périmètres (l'actuel et celui mis à l'enquête publique).

L'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Wintzenheim-Kochersberg en date du 7/6/2024.

L'extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire en date du 5/7/2024.

La décision N°E25000012 / 67 de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24/02/2025 désignant M. Gérald CANTONNET comme commissaire enquêteur.

L'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en date du 10/04/2025, fixant les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique.

L'avis du Conseil Presbytéral de la paroisse protestante de Hurtigheim - Quatzenheim - Wintzenheim-Kochersberg en date du 5 mai 2025.

## **2 – ORGANISATION DE L'ENQUÊTE**

### **2.1 Désignation du commissaire enquêteur**

Par décision N° E25000012 / 67 du 24 février 2025, Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Gérald CANTONNET en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique à Wintzenheim-Kochersberg.

## **2.2 L'arrêté d'ouverture d'enquête**

L'arrêté du 10 avril 2025 précise que l'enquête publique se déroulera du 12 mai 2025 à 9 heures au mercredi 11 juin 2025 à 17 heures, pour une durée de 31 jours. Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland à Truchtersheim.

## **2.3 Préparation de l'enquête publique**

### **Initiatives prises par le commissaire enquêteur**

Le 4 avril 2025, au siège de la Communauté de Communes à Truchtersheim, réunion de préparation pour définir les modalités de l'enquête publique. Etaient présents : Monsieur le Maire de Wintzenheim-Kochersberg, la Directrice générale adjointe à la Communauté de Communes ainsi que la Cheffe de Projet en Aménagement et Urbanisme de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique Ouest (ATIP) et un responsable du Bureau d'Etudes INSITU.

Le 16 avril 2025, visite sur site à Wintzenheim-Kochersberg. Dans le village, observation du monument à partir de différents points de vue.

**Le 28 avril 2025, contact avec Madame la Pasteure, Présidente du Conseil Presbytéral en charge de l'église protestante de Wintzenheim-Kochersberg, ainsi qu'avec l'Architecte des Bâtiments de France. (Conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine).**

Le 7 mai 2025, paraphe des 2 dossiers d'enquête papier au siège de la Communauté de Communes, reconnaissance sur le terrain des sites particuliers du dossier et vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

## **2.4 Information du public et publicité de l'enquête**

### **2.4.1 Publicité réglementaire**

Publication de l'avis d'enquête publique dans 2 journaux régionaux :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace des 25 avril et 16 mai 2025.
- L'Est Agricole et Viticole des 25 avril et 16 mai 2025.

Affichage de l'avis d'enquête publique dans les différentes mairies de la Communauté de Communes.

Nous avons personnellement vérifié la bonne exécution de ces dispositions le 7 mai 2025.

**(Voir ci-dessous les photos de l'avis d'enquête publique affiché à la Communauté de Communes à Truchtersheim et en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg).**



Photo de l'affiche à la Communauté de Communes à Truchtersheim

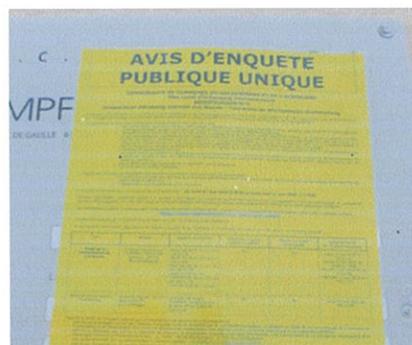


Photo de l'affiche à la Commune de Wintzenheim-Kochersberg

## **2.4.2 Publicité complémentaire**

La Communauté de Communes et la majeure partie des mairies ont signalé l'enquête publique sur leur site internet.

L'enquête a fait l'objet d'un article dans les bulletins municipaux.

## **2.4.3 Consultation du dossier**

La Communauté de Communes et la Mairie de Wintzenheim-Kochersberg ont mis à disposition du public durant les 31 jours de l'enquête aux jours et heures d'ouverture :

- le dossier d'enquête publique consultable sur support papier ;
- le même dossier consultable gratuitement sur un poste informatique.

Un registre dématérialisé offrait au public la possibilité de consulter les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/plui-modif2-kochersberg>

## **3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **3.1 Permanences du commissaire enquêteur**

Cinq permanences ont été tenues au siège de l'enquête à Truchtersheim et en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg afin de recevoir le public, de l'informer sur le dossier et de recueillir ses observations :

- le lundi 12 mai 2025 de 14h à 17h (premier jour de l'enquête) à Truchtersheim ;
- le lundi 19 mai 2025 de 16h à 19h en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg ;
- le mardi 27 mai 2025 de 14h à 17h à Truchtersheim ;
- le samedi 7 juin 2025 de 9h à 11h30 à Truchtersheim ;
- le mercredi 11 juin 2025 de 14h à 17h à Truchtersheim (date et heure de fin de l'enquête publique).

La qualité de l'accueil à la Communauté de Communes et en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg mérite d'être soulignée.

### **3.2 Modalités d'enregistrement des observations du public**

Pendant la durée de l'enquête, le public a pu consigner ses observations, avis ou propositions par différents moyens :

- **sur le registre d'enquête « papier »** mis à disposition au siège de la Communauté de Communes à Truchtersheim ainsi qu'en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg ;
- **par courrier postal ou déposé**, au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- **par voie électronique** à l'adresse suivante : [kochersberg-plui@registredemat.fr](mailto:kochersberg-plui@registredemat.fr)
- **soit en les consignants sur le registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-modif2-kochersberg>

**Le commissaire enquêteur a contrôlé la mise en activité du site dématérialisé le jour de l'ouverture de l'enquête, le lundi 12 mai 2025 à 9h05, en déposant l'observation ci-dessous :**

### **3.3 Analyse des observations recueillies**

#### **3.3.1. Des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées ou Consultées**

Avis favorable du Conseil Presbytéral de Hurtigheim – Quatzenheim –Wintzenheim-Kochersberg, en date du 28 avril 2025.

#### **3.3.2. Observation sur le registre d'enquête « papier » de Truchtersheim**

**Observation 4** : Monsieur René H de Wintzenbach-Kochersberg n'est pas opposé à la création d'un périmètre délimité des abords.

#### **3.3.3. Observations sur le registre d'enquête « papier » de Wintzenheim-Kochersberg**

**Observation 1** : Madame Alexia L de Wintzenheim-Kochersberg donne un avis favorable à la création d'un périmètre délimité des abords.

**Observation 2** : Madame Mireille S de Wintzenheim-Kochersberg déclare être favorable à la création d'un périmètre délimité des abords.

#### **3.3.4. Observation du public sur le registre d'enquête « dématérialisé »**

Aucune observation.

### **3.4 Climat de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions avec une ambiance détendue et courtoise. Toutefois, elle n'a pas mobilisé les habitants de la Communauté de Communes, ni ceux de Wintzenheim-Kochersberg. A mon sens, ils ont jugé que le thème n'avait pas vraiment d'influence sur leur vie quotidienne. Le registre dématérialisé a été visité 486 fois, a recueilli 17 observations, mais aucune concernant le nouveau périmètre délimité des abords.

### **3.5 Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre mis à la disposition du public en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg a été clos par nos soins le mercredi 11 juin 2025 à 17h. Le registre internet dématérialisé a été fermé ce même jour à 17h00.

### **3.6 Réunion de synthèse**

Le lundi 16 juin 2025 à 13h30, au cours d'une réunion à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en présence du Maire de Wintzenheim-Kochersberg, de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique Ouest (ATIP), ainsi que d'un responsable du Bureau d'études INSITU, le commissaire enquêteur a remis en main propre au Président son procès-verbal de synthèse regroupant :

- Un résumé de l'ambiance générale de l'enquête,
- Une synthèse des observations recueillies,
- Des questions et demandes du commissaire enquêteur.

Il l'informait, par ailleurs, qu'il disposait d'un délai de 15 jours pour lui adresser en retour son mémoire en réponse (article R123-18 du code de l'environnement).

**NOTA : Le périmètre délimité des abords (PDA) n'ayant suscité aucune observation (mais 3 avis favorables), le mémoire en réponse n'a concerné que la modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.**

FIN DE LA PARTIE RAPPORT

Fait et clos à Drusenheim, le 9/7/2025

Gérald CANTONNET  
Commissaire enquêteur



**DEUXIEME**

**PARTIE**

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ**

**DU**

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

**Les conclusions et l'avis motivé, comme le rapport ci-dessus, sont uniquement relatifs à la création du Périmètre Délimité des Abords autour de l'église protestante et de son enclos paroissial à Wintzenheim-Kochersberg**

### 1 – CONCLUSIONS

#### Désignation du commissaire enquêteur

Par décision N° E25000012 / 67 du 24 février 2025, Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Gérald CANTONNET en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) d'un monument historique, l'église protestante et son enclos paroissial, à Wintzenheim-Kochersberg.

**Cette enquête fait l'objet de 2 rapports différents.**

#### Objet de l'enquête publique

Cette enquête s'inscrit dans la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

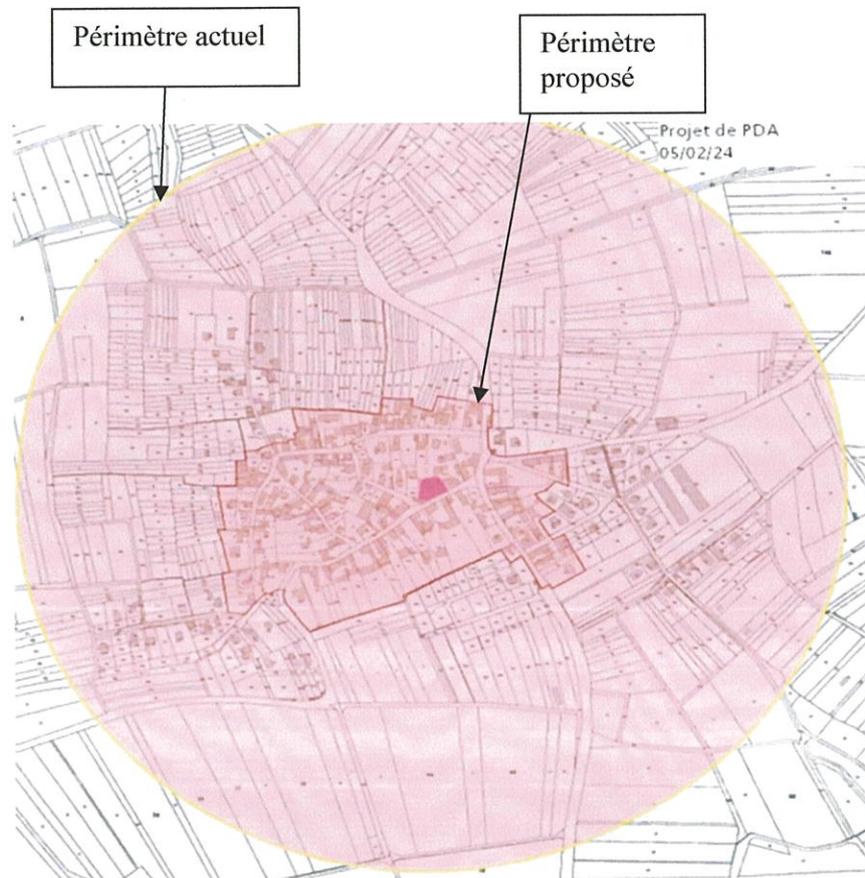
La commune de Wintzenheim-Kochersberg abrite sur son ban une église protestante et son enclos paroissial inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 18/11/2022. Ce monument génère une servitude d'utilité publique : un périmètre de protection de 500 mètres.

**L'objet de l'enquête publique vise, dans ce secteur présentant un enjeu architectural, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), à proposer le remplacement du périmètre automatique de 500 mètres par la création d'un « périmètre délimité des abords » (PDA) plus adapté à l'urbanisation actuelle mais demeurant toujours une servitude d'utilité publique.**

Ce PDA, défini collégialement par les agents de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine avec le concours des élus de la commune, prend en compte les enjeux paysagers et les contraintes de la visibilité. Cela se traduit par un contour morcelé mais propice à la protection du monument. **Voir le croquis des 2 périmètres, ci-dessous page 12.**

Cette nouvelle délimitation est donc soumise à enquête publique comme le projet de modification n°2 du PLUi.

L'église protestante et son enclos paroissial



### **Le dossier d'enquête publique**

Je considère que le dossier d'enquête de 17 pages établi par la Direction régionale des affaires culturelles est de compréhension aisée, bien adapté à la lecture du public.

Il présente de façon claire les raisons qui justifient l'instauration d'un nouveau périmètre plus réduit.

### **Les avis des services de l'État, des Personnes Publiques Associées ou Consultées**

Une seule réponse. Un avis favorable du Conseil Presbytéral de Hurtigheim – Quatzenheim – Wintzenheim-Kochersberg qui est en charge du monument historique. **(Voir ce document en 3<sup>o</sup> partie – pièces jointes).**

## Le déroulement de l'enquête et l'attitude du public

L'enquête s'est déroulée du 12 mai au 11 juin 2025 dans d'excellentes conditions. L'ambiance était détendue et courtoise. Toutefois, en dépit d'une large information dispensée au sein de toutes les communes (affiches jaunes règlementaires en mairies, site internet, bulletin communal) ce thème n'a pas mobilisé les habitants.

Seules 2 personnes résidant à Wintzenheim-Kochersberg se sont déplacées en Mairie, une autre a rencontré le commissaire enquêteur à Truchtersheim. **Les 3 avis sont favorables.**

A mon sens les administrés ont jugé que cette modification ne générerait pour eux aucune inquiétude et que le thème n'avait vraiment pas d'influence sur leur vie quotidienne.

Le registre dématérialisé a été visité 486 fois, a recueilli 17 observations, mais aucune concernant le nouveau périmètre délimité des abords.

## 2 – AVIS MOTIVÉ

Au bilan, après avoir effectué le tour de la commune en voiture et à pied, ce périmètre délimité des abords (PDA) va permettre de pérenniser la mise en valeur du site tout en conservant sa visibilité depuis les espaces publics et privés (article L.621-30 du code du Patrimoine) environnants.

L'aspect morcelé du contour du PDA doit faciliter la gestion de l'espace à protéger et cette décision devrait permettre aussi de limiter l'impact des constructions futures susceptibles de dégrader l'environnement au centre du village et la vue sur le site.

Je constate que les services de l'Etat et les collectivités locales n'ont pas manifesté d'opposition. La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, la Mairie de Wintzenheim-Kochersberg, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et le Conseil Presbytéral soutiennent le projet.

Par ailleurs, malgré la servitude d'utilité publique, il n'y a aucune opposition émanant des habitants sur le périmètre délimité des abords proposé. Cela plaide en sa faveur.

Enfin, ce périmètre délimité des abords (PDA) n'a pas d'influence sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, ni sur celui de la modification N°2 du PLUi.

En conséquence, compte tenu de tout ce qui précède, j'estime être en mesure de donner un « **Avis favorable** » à la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église protestante et de son enclos paroissial sur la commune de Wintzenheim-Kochersberg.

Fait et clos à Drusenheim, le 9/7/2025

Gérald CANTONNET  
Commissaire enquêteur



**TROISIEME**

**PARTIE**

**PIECES JOINTES**

## **PIECES JOINTES**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Presbytéral de Hurtigheim – Quatzenheim – Wintzenheim-Kochersberg.

Certificat d’affichage du Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l’Ackerland.

Certificat d’affichage du Maire de Wintzenheim-Kochersberg.

Copie du registre d’enquête publique de Wintzenheim-Kochersberg.

Nota : Pour éviter de surcharger ce document les certificats d’affichages des autres communes ne sont pas mis en pièces jointes.

## **EN ANNEXE**

Le registre d’enquête mis à la disposition du public en Mairie de Wintzenheim-Kochersberg



Union des Eglises protestantes d'Alsace Lorraine

Inspection de Dorlisheim

Consistoire d'Ittenheim

Paroisse de Hurtigheim – Quatzenheim - Wintzenheim

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Presbytéral de Hurtigheim – Quatzenheim – Wintzenheim  
Séance du 28 avril 2025**

**Présents (9 membres sur 11)**

Mesdames Angèle BARTH, Anne-Marie HOFFMANN, Aline JACQUIN, Elisabeth JUNG, Claire de LATTRE-DUCHET, Elisabeth OLRV, Isabelle REMI

Messieurs Marc BAUER et Michel PAULEN

**Absents excusés :** Paul JUNG et Julien RIEHL

Après consultation du dossier proposant la modification du périmètre délimité des abords de l'église protestante de Wintzenheim-Kochersberg et de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, le Conseil Presbytéral de la paroisse protestante de Hurtigheim-Quatzenheim-Wintzenheim Kochersberg, propriétaire de l'église protestante de Wintzenheim, ne voit aucune raison de s'opposer aux propositions de l'architecte des bâtiments de France et est favorable à l'adoption du nouveau périmètre tel que proposé en page 17 du rapport.

Fait à Hurtigheim, le 05 mai 2025.

La présidente  
Claire de LATTRE-DUCHET



**MODIFICATION N°2 DU PLUI DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG  
ET DE L'ACKERLAND  
ELABORATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS  
COMMUNE DE WINTZENHEIM KOCHERSBERG**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
ET DE MISE EN LIGNE**

Je soussigné, Justin VOGEL, Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l’Ackerland

Certifie par la présente avoir procédé :

- à l’affichage de l’arrêté d’enquête publique à compter du 23 avril 2025 jusqu’au 11 juin 2025 inclus,
- à l’affichage de l’avis d’enquête publique du 23 avril 2025 au 11 juin 2025 inclus,
- à la mise en ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes, de l’arrêté d’enquête publique et de l’avis d’enquête publique du 15 avril 2025 au 11 juin 2025 inclus,
- à la mise en ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes :
  - ✓ du dossier d’enquête publique du 12 mai 2025 au 11 juin 2025 inclus,
  - ✓ du lien vers le site du registre dématérialisé,
- à la mise à disposition du public du dossier d’enquête publique sur support papier et sur un poste informatique pendant toute la durée de l’enquête publique, soit du 12 mai 2025 au 11 juin 2025 inclus,

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Truchtersheim, le 12 juin 2025

Le Président  
Justin VOGEL





**MODIFICATION N°2 DU PLUI DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG  
ET DE L'ACKERLAND  
ELABORATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS  
COMMUNE DE WINTZENHEIM KOCHERSBERG**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
ET DE MISE EN LIGNE**

Je soussigné, Alain NORTH, Maire de la Commune de WINTZENHEIM KOCHERSBERG

Certifie par la présente avoir procédé :

- à l’affichage de l’arrêté 10/04/2025, du 12/05/2025 au 11/06/2025 inclus.
- à l’affichage de l’avis d’enquête publique du 12/05/2025 au 11/06/2025 inclus.
- à la mise en ligne sur le site internet de la Commune, d’un lien vers le site internet de la Communauté de Communes contenant l’ensemble des informations sur l’enquête publique à l’adresse suivante : [www.wintzenheim-kochersberg.fr](http://www.wintzenheim-kochersberg.fr) du 12/05/2025 au 11/06/2025 inclus.
- à la mise à disposition du public du dossier d’enquête publique sur support papier et sur un poste informatique à la mairie sise place de la mairie à 67370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG pendant toute la durée de l’enquête publique, soit du 12/05/2025 au 11/06/2025 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Wintzenheim Kochersberg le      16 JUIN 2025

Le Maire  
Alain NORTH



# Registre d'enquête de

PREMIÈRE JOURNÉE

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur

Wintzenheim-Rochersheig.

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup>

Permanence du lundi 19 mai 2025 de 16h à 19h

Passage de Mme Alexia L... je suis favorable à la proposition d'un périmètre délimité des abords autour de l'église protestante.

oui!

OBS (1)

Fin de permanence.

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur

Permanence du lundi 02 juin 2025 de 16h à 19h

Passage de Mme Si... M... je suis favorable à la proposition d'un périmètre délimité des abords autour de l'église protestante.

OBS (2)

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur

Le mercredi 11 juin 2025 à 17h00. L'enquête publique étant terminée, le présent registre est clos.

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

EXTRAIT REGISTRE DE TROCHTERSLEIN

Passage de Monsieur Si. Sébastien, Président de la menuiserie Weidmann. A Dunningen, je souhaiterais acheter un ancien bâtiment parcelle n° 183 au nord du village juste à l'ouest de la zone SAV. 0,4 HA. Cet achat ne pourra se faire que si j'ai la certitude de pouvoir bénéficier d'un changement de destination du bâtiment au profit de mon entreprise de menuiserie. OBS (3)

Passage de Mr H. René Wirtzgeder - K  
OBS (4)

Fin de permanence à 17H00

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur

Permanence de samedi 7 juin 2025 de 9H00 à 14H30

Passage de Bertrand C. pour Art. 1708  
propriétaire de la parcelle 13, Kleinhampten, Secteur AB préfixe 743, Secteur Westhüschel et demande le respect de D'aues à la parcelle via le chemin rural et le chemin d'exploitation qui devra avoir la largeur autorisant le passage des engins agricoles  
OBS (5)

Passage de M. Joseph K. je remets un Courrier classé n° 2 au commissaire enquêteur (voir ci - contre) Le but de ce courrier est de demander la suppression de l'ER n° 3 à K. Holsheim  
OBS (6)

Fin de permanence à 14H30

Gérald CANTONNET  
Commissaire - Enquêteur